

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2024 À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 juillet, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de ST-SEURIN DE PALENNE, dûment convoqué le 08 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Yves ARCHAMBAUD.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Marianick LAURAINÉ, Patrick BARTHO, Christian GOUIN, Estelle PETIT, Stéphane GENAUDEAU, Lionel LAVILLE et Bernard GUILLET, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

ABSENTS EXCUSÉS : Christophe GOURGUECHON qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD et Hervé BOISSON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Estelle PETIT

ORDRE DU JOUR

- 2024/07/01 - Devis COLAS (remblai champs)
- 2024/07/02 - Devis : création bordures (Sur les Vignes)
- 2024/07/03 - Devis pour aménagement paysager
- 2024/07/04 - Tableau des effectifs
- 2024/07/05 - Devis SDEER
- 2024/07/06 - Décision modificative
- 2024/07/07 - Eurochestrées : organisation
- 2024/07/08 - Questions diverses

Le procès-verbal du 17 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2024/07/01 - DEVIS COLAS (REMBLAI CHAMPS)

Christian GOUIN ET Stéphane GENAUDEAU, directement concernés, ne prennent pas part au débat ni au vote.

Pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales route d'Orville, provenant du bassin versant, il convient de gratter certains points trop hauts et de remblayer d'autres points plus bas.

Un devis a été demandé aux entreprises COLAS et PICOULET :

- Colas : 8 550 € HT soit 10 200 € TTC
- Picoulet : n'a pas eu le temps de faire une proposition écrite mais oralement a estimé entre 20 000 et 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des votants, choisit l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire et de chercher s'il est possible d'obtenir une subvention.

2024/07/02 - DEVIS : CRÉATION BORDURES (SUR LES VIGNES)

Un devis a été demandé aux entreprises COLAS et PICOULET :

- Colas : 4 814,50 € HT soit 5 777,40 € TTC
- Picoulet : n'a pas le temps de faire une estimation.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'opter pour l'entreprise COLAS et charge Monsieur le Maire de demander une participation financière au Département au titre de la voirie communale accidentogène.

2024/07/03 - DEVIS POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Nous avons reçu 2 devis :

- SOS TERRASSEMENT : 11 966,81 € TTC
- LAVERGNE : 17 989,47 € TTC

Le conseil demande s'il n'y a pas possibilité d'acheter de la terre végétale moins cher et si on peut avoir recours à une association ou une école pour faire les travaux.

2024/07/04 - TABLEAU DES EFFECTIFS

L'agent polyvalent qui assure l'entretien de la voirie et des espaces verts, conjointement avec Bougneau, donne satisfaction et il convient de le titulariser au 01/07/2024.

Il convient de prévoir un adjoint administratif contractuel pour assurer le remplacement du secrétariat pendant les congés, principalement les jours d'ouverture au public.

À compter du 1^{er} juillet 2024, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOIS	Votés par CM	Pourvus	Non Pourvus
PERMANENTS TITULAIRES	2	2	0
Rédacteur principal 1 ^e classe : 10 h/semaine	1	1	0
Adjoint techn. territorial : 14 h/semaine au 01/07/2024	1	1	0
PERSONNEL TEMPORAIRE CONTRACTUEL	3	0	3
Remplacement secrétariat	1	0	1
Personnel temporaire	2	0	2

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

2024/07/05 - DEVIS SDEER

Nous avons plusieurs facturations SDEER dont il faut valider le paiement en une ou plusieurs annuités :

- Passage en leds : 2 268,29 € : en une fois.
- Préparation éclairage public à La Coinsonnée : 2537,54 € en 2 fois.
- 5 candélabres (Terrain Nougé) : 4 604,42 € en 5 fois.

Le conseil accepte ces paiements et les annuités correspondantes à l'unanimité.

2024/07/06 - DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que nous n'avons pas prévu assez de crédits pour les opérations d'ordre d'amortissement. Il convient de voter les crédits suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
681-042	Part. Dept tvx RD232E2 (2024)	3,88 €	
2804182-040	Part. Dept tvx RD232E2 (2024)		3,88 €
681-042	Part. Aménagement Bourg (15 ans)	2 598,00 €	
2804182-040	Part. Aménagement Bourg (15 ans)		2 598,00 €
021	Vir de la sect. Fonctionnement		- 2 601,88 €
023	Vir. à la sect. Investissement	- 2 601,88 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité en dépenses et recettes les crédits ci-dessus.

2024/07/07 - EUROCHESTRIES : ORGANISATION

Le concert est prévu le mardi 06 août, à l'extérieur, à côté de l'Église, si le temps le permet.

- Plateau réservé à Pons (30 à 32 m²) à aller chercher le lundi matin à 8 h 00.
- 45 chaises à Rouffiac (plus, si possible)
- 17 personnes à nourrir

2024/07/08 - QUESTIONS DIVERSES

Yves ARCHAMBAUD : La cérémonie du 13 juillet s'est bien passée : une centaine de personnes à l'apéro et 80 au repas.

Bernard GUILLET : Il y a de la terre à récupérer chez Paul GIRARD, éventuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 35.

Signatures :

La Secrétaire de séance,
Estelle PETIT

Le Maire,
Yves ARCHAMBAUD